

126

E 2001(E)1967/113/709
[DoDiS-8601]

*Le Ministre de Suisse à Madrid, E. Broye,
au Chef du Département politique, M. Petitpierre¹*

L Confidentiel

Madrid, 20 décembre 1951

Au cours d'un dîner que je lui offris hier en sa qualité d'ami que je connus déjà pendant la Guerre civile, le Lieutenant-Colonel Cavanillas du Haut Etat-Major Central des forces armées espagnoles m'a fait les déclarations suivantes qui viennent apporter des détails sur la nature et la portée d'accords qui avaient dû être récemment conclus entre la Société Oerlikon et des maisons espagnoles:

Au retour d'un voyage aux Etats-Unis, le Directeur général de la maison Oerlikon, M. Buehrle, accompagné d'un autre ingénieur suisse, a eu des entretiens à Madrid avec l'Ambassadeur d'Espagne auprès du Quirinal, M. Sangróniz, et l'Ambassadeur d'Espagne à Lisbonne, M. Nicolas Franco, ainsi qu'avec le Colonel La Cierva (cousin de l'inventeur de l'autogire), le Lt.-Col. Cavanillas précité et des industriels intéressés dans la SA Manufacturas Metálicas Madrileñas constituée en 1924 et transformée en 1940 avec un capital de 24 millions de pesetas et dont le Président est M. Ricardo Goizueta et les conseillers M. Nicolas Franco et M. Cavanillas. Durant ce séjour qui ne dura qu'une journée, les deux parties jetèrent les bases d'une combinaison pour fabriquer en Espagne des projectiles-fusées d'après les brevets Oerlikon, en décidant que pour le moment le Ministère espagnol de l'Air commanderait 5000 projectiles de ce genre pour avion. Dans la suite, la fabrication s'étendrait à d'autres types pour la Marine et l'Armée de terre.

Cette réunion qui eut lieu il y a quelque deux mois, fut immédiatement suivie par l'envoi à Oerlikon d'une Commission d'officiers espagnols présidée par le Colonel Roa et comprenant le Capitaine Hernandez Blanco. La Commission rentrera à la fin de l'année à Madrid et c'est à ce moment-là que seront fixés tous les détails de l'entreprise. Celle-ci comprend la constitution de trois sociétés: l'une suisse pour l'exploitation des brevets; la seconde hispano-suisse pour l'exploitation du brevet en Espagne et la troisième une société espagnole pour la fabrication.

La société suisse apporterait une partie des machines nécessaires et les plans de fabrication; les Manufacturas Metálicas Madrileñas cèderaient une partie de leurs usines à Madrid et une partie des machines pour la nouvelle fabrication; en outre on construirait des ateliers de montage et d'essai.

Cette nouvelle de la création d'une société hispano-suisse qui établit une coopération de l'industrie suisse en Espagne doit être rapprochée de certaines paroles que le Général Franco m'adressa au cours de la visite officielle de prise de congé que je lui fis le 12 de ce mois au palais du Pardo. En effet, après

1. *Celui-ci a noté*: à communiquer à MM. les conseillers fédéraux Rubattel et Kobelt.

nous être exprimé mutuellement les regrets que nous cause mon départ et nous être adressé les vœux et les souhaits d'usage et après avoir évoqué le souvenir des principaux événements qui se déroulèrent depuis la Guerre civile jusqu'à nos jours, le Général Franco m'exprima son regret de constater l'absence de capitaux suisses en Espagne. Bien que saisi par cette intervention, je citai les grandes entreprises suisses qui sont installées en Espagne: Nestlé, Ciba, Sandoz, Suchard; les fabricants de textiles en Catalogne Bebié et Dubler, sans parler de la «Sevillana» qui avait été une entreprise suisse qui a fait honneur à notre Pays². Je lui citai aussi le cas tout récent publié dans le Bulletin officiel de la maison Trüb Täuber & Co. à Zurich qui a passé un contrat avec une société espagnole «Isolux» pour la fabrication d'instruments de précision avec une participation de capital suisse de 33%, tandis que la loi ne permet que 25% ce qui est nettement insuffisant et qui est une cause de l'indifférence des capitaux étrangers qui exigeraient une participation d'au moins 50%. Selon le Caudillo, le capital suédois serait beaucoup plus entreprenant en Espagne.

L'Espagne souhaiterait que la Suisse fasse comme la France qui a accordé dernièrement un crédit de 5 milliards en marchandises à l'Espagne avec la garantie du Gouvernement français donnée aux vendeurs français. Ce crédit va d'ailleurs être remboursé puisqu'au cours des discours qui ont été prononcés récemment à la Chambre de Commerce française par le Ministre du Commerce et le Ministre des Affaires étrangères, il a été dit que l'Espagne exporterait à la France des marchandises d'une valeur de 20 milliards tandis que la France n'en exporterait à l'Espagne que pour 15 milliards, l'excédent de 5 milliards servant à amortir des obligations antérieures.

Je vous envoie ci-joint quelques copies de ce rapport dans l'idée que vous jugerez peut-être opportun de les transmettre à M. le Conseiller fédéral Rubattel ou à la Division du Commerce.

2. Sur la *Compañia Sevillana de Electricidad*, cf. *DDS*, vol. 15, Nos 81 et 270. *Electro-Watt*, qui détient une part importante du capital de la «Sevillana», a vendu cette part, fin 1949, à un groupe étranger. Cf. la lettre d'*Electro-Watt* à l'*Office suisse de Compensation* du 17 décembre 1951 et celle de l'*Office suisse de Compensation au Département politique* du 12 janvier 1952, E 2001(E)1969/121/365.